

*Étape 4 : Dossier réglementaire
Version : 29/07/2025*

DOSSIER DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AVEC ENQUÊTE PUBLIQUE ET DOSSIER DÉCLARATION LOI SUR L'EAU

Dans le cadre de l'étude préalable au contrat de restauration des masses d'eau « Les Arches » (FRGR1204) et « Guidecourt » (FRGR1161)

DOCUMENT E : RESUME NON TECHNIQUE



**Syndicat Mixte
du Grand Bassin
de l'Oust**

Maître d'ouvrage :
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
10 Boulevard des Carmes
56 800 PLOERMEL



RESUME NON TECHNIQUE




Il est proposé un résumé synoptique des informations administratives importantes des dossiers réglementaires.


 **Nature des dossiers :**

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général avec enquête publique et de déclaration loi sur l'eau, relative aux travaux sur le bassin des Arches et du Guidecourt.


Maître d'ouvrage : **Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)**

 **Nom et adresse des demandeurs**

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) est le maître d'ouvrage principal coordinateur de ce programme d'actions et assure la mise en place des actions sur le Grand Bassin de l'Oust. Le SMGBO a la compétence pour les opérations d'aménagement, de restauration des cours d'eau et zones humides sur son territoire.

<p>Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust</p> <p>10 boulevard des Carmes 56 800 PLOERMEL Tel : 02 97 73 36 49 Courriel : accueil@grandbassindeloust.fr</p>		 <p>Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust</p>
Contact technique	Noémie BRAULT	noemie.brault@grandbassindeloust.fr

Certaines actions ciblent des ouvrages de franchissement de routes départementales, le Conseil Départemental du Morbihan se porte maître d'ouvrages sur ces ouvrages.

<p>Conseil Départemental du Morbihan</p> <p>DE-SEPEL-Milieus Aquatiques 2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 56009 Vannes Cedex Tel : 02 97 54 59 68</p>		 <p>MORBIHAN</p>
Contact technique	Arnaud CHOLET	arnaud.cholet@morbihan.fr

 **Présentation de la zone d'étude**

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) est en charge de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin de l'Oust. Cette étude concerne deux masses d'eau situées en amont du bassin versant de l'Oust aval : le bassin de l'Arches et le bassin de Guidecourt dans leur intégralité. Ces deux masses d'eau concernent 9 communes, dont 8 situées sur la CC de l'Oust à Brocéliande et une sur la CC de Ploërmel Communauté. Les communes de Caro, Reminiac et Ruffiac recouvrent à elles seules quasiment l'intégralité des 2 masses d'eau.

Tableau 1 : Communes présentes sur les masses d'eau étudiées

Communes	Masse d'eau	EPCI	Code INSEE	Population
Augan	Arches	CC de l'Ouest à Brocéliande	56006	1560
Caro	Arches	CC de l'Ouest à Brocéliande	56035	1164
Missiriac	Arches	CC de l'Ouest à Brocéliande	56133	1140
Ploërmel	Arches	CC de Ploërmel Communauté	56165	9890

Réminiac	Arches	CC de l'Ouest à Brocéliande	56191	385
Ruffiac	Guidecourt / Arches	CC de l'Ouest à Brocéliande	56200	1428
Saint-Laurent-sur-Oust	Guidecourt / Arches	CC de l'Ouest à Brocéliande	56224	366
Saint-Nicolas-du-Tertre	Guidecourt	CC de l'Ouest à Brocéliande	56230	467
Tréal	Guidecourt	CC de l'Ouest à Brocéliande	56253	646

Les communes et linéaires concernés par les actions

Le schéma directeur est construit par site projet. Il est composé de 57 sites projets qui se veulent ambitieux en ciblant des actions transversales :

- **39 sites projets concernant des actions principales** : 26 sur le bassin des Arches et 13 sur le bassin du Guidecourt
- **18 sites projets concernant des actions complémentaires** : 12 sur le bassin des Arches et 6 sur le bassin du Guidecourt

L'objectif est de programmer la totalité des actions nécessaires par secteur cohérent (par affluent ou grand tronçon homogène, appelés site projet) et non pas de « saupoudrer » les actions sur l'ensemble du territoire d'étude. La finalité est d'obtenir des gains significatifs en termes d'état hydromorphologique et plus largement en termes de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux humides et aquatiques. Les actions identifiées sont des actions ambitieuses qui répondent au diagnostic et à la stratégie du territoire.

Les actions ciblées dans le programme d'actions concernent 7 communes :

Tableau 2: Synthèse des actions par commune

Commune	Code INSEE	Restauration lit mineur (ml)		Restauration continuité, RHA (unité)		Restauration zone humide (ha)	
		BV des Arches	BV du Guidecourt	BV des Arches	BV du Guidecourt	BV des Arches	BV du Guidecourt
Augan	56006	727	-	6	-		
Caro	56035	11688	-	43	-	7,61	
Ploërmel	56165	629	-	4	-		
Réminiac	56191	3701	-	13	-	0,17	
Ruffiac	56200	4949	17384	17	61	2,03	6,87
Saint-Laurent-sur-Oust	56224	-	1223	-	2		
Limite Réminiac / Caro	56191 - 56035	1731	-	2	-		
Total		23 425	18 607	85	63	9.81	6.87

Coûts de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages

Le coût global du programme d'actions principales s'élève **2 185 280 € TTC** pour le bassin des Arches et à **2 345 815€ TTC** pour le bassin du Guidecourt sur les 6 années du programme.

Le coût global des actions complémentaires s'élève **1 226 780 € TTC** pour le bassin des Arches et à **452 418 € TTC** pour le bassin du Guidecourt

Les financeurs potentiels de ce programme sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Morbihan ainsi que le SMGBO.